

LE BULLETIN

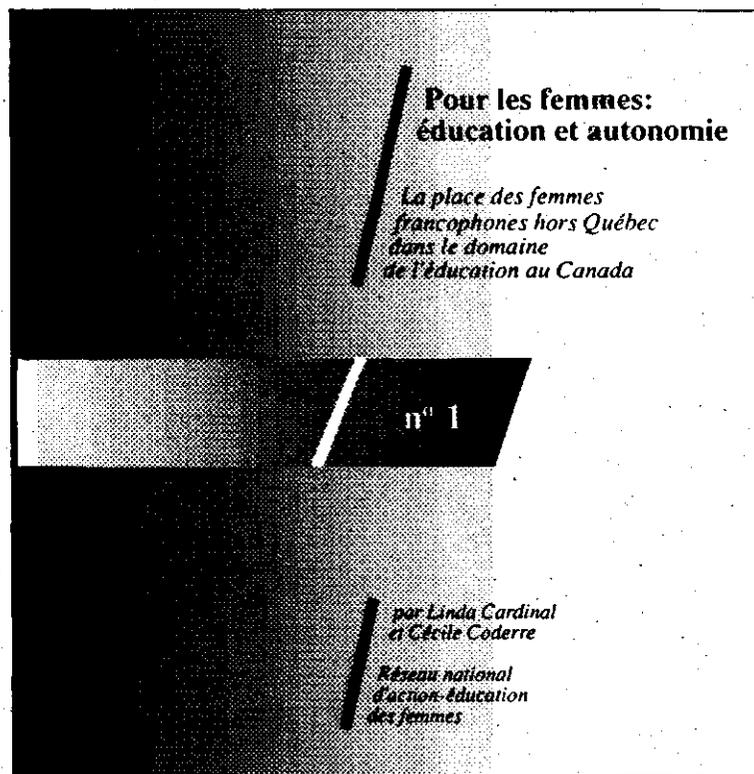
NOVEMBRE 1991
VOLUME 8 NUMÉRO 3



Pour ne plus être les oubliées...

*Une histoire des femmes francophones hors Québec:
un état de la question dans le domaine de l'éducation*

RAPPORT NO 1



sommaire

Chères lectrices	3
Une histoire à connaître	4
En bref	7
Droits scolaires des francophones et des femmes de 1760 à 1991 (Tableau)	8-9
L'autre regroupement de femmes francophones	10
Les mille et une significations du terme "éducation"	11
L'action féministe et les communautés religieuses	12
La double lutte des femmes francophones	13
Reconquête partielle en matière d'éducation	14
Les " No-school acts"	15



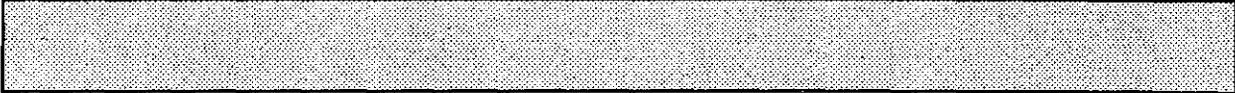
Le Bulletin est un outil d'information destiné aux membres du Réseau national d'action éducation femmes (RNAÉF). Le RNAÉF est un organisme à but non lucratif, qui regroupe les femmes francophones intéressées à promouvoir l'éducation, sous toutes ses formes.

Rédaction: Linda Cardinal
Lisette Donovan
Lyné Lemieux
Chantal St-Pierre
Marie Lyné Tremblay

Mise en page: Lisette Donovan

La publication du Bulletin est rendue possible grâce à la contribution du Secrétariat d'État du Canada.

Dépôt légal Bibliothèque nationale du Canada ISSN 0827 0139



Chères lectrices,

Le présent Bulletin nous donne un aperçu d'un important dossier priorisé par le RNAÉF: le profil de la femme francophone et l'éducation au Canada. Le premier numéro de la série résume le profil socio-historique des femmes francophones. On voit le développement du féminisme et la lutte des femmes francophones dans le domaine de l'éducation. Puisque cette étude a des incidences sur tous les dossiers du Réseau national d'action éducation femmes, on raconte entre autre, l'histoire de la création du RNAÉF.

Cette recherche a duré deux ans et demi et comprend cinq rapports. C'est en conséquence de ce projet que le présent bulletin et les trois prochains bulletins auront comme thème principal les résultats de cette recherche.

Le bulletin de mars 1992 sera un résumé de données statistiques sur la situation scolaire, économique et familiale des femmes francophones vivant en milieu minoritaire au Canada.

Bonne lecture !

Une histoire à connaître: la création du Réseau national d'action éducation femmes

L'histoire de la création du RNAÉF est le miroir de la démarche d'autonomie des femmes et des francophones dans le domaine de l'éducation. C'est en 1980, à Halifax, que quelques femmes n'ayant pas froid aux yeux, se sont remises en question, ont créé un groupe distinct, pour ensuite définir leurs objectifs et s'attaquer aux problèmes propres aux femmes francophones. De tout ça ont écoulé les interventions et les actions du RNAÉF.

Pour comprendre l'histoire du Réseau national d'action éducation femmes, il faut d'abord faire un tour du côté des organisations anglophones. Quelques membres du Canadian Association for Adult Education crée un comité de travail pour étudier l'éducation des femmes. En 1973, le comité se réunit à Saskatoon et fonde un autre comité qui deviendra le Canadian Congress for Learning Opportunities for Women. En 1975 - 1976, grâce à une subvention du Secrétariat d'État, ce groupe réalise une étude sur les programmes d'apprentissage et d'éducation pour les femmes.

En 1979, le CLOW se réunit à Banff et l'organisation se donne son premier comité national, une

philosophie, un rôle et une structure. Parmi ses membres, on retrouve des femmes francophones conscientes de leur spécificité, qui se demandent à haute voix si le CLOW peut répondre à leurs besoins. Si elles partagent les objectifs du CLOW, elles veulent s'assurer que les femmes francophones seront bien desservies. Ainsi, les femmes francophones actives au sein du CLOW se pencheront en 1980, lors d'une rencontre nationale à Halifax, sur le dossier de l'éducation des femmes francophones au Canada.

Très rapidement, elles se poseront les questions suivantes:

- Devons-nous former un groupe distinct à l'intérieur du CLOW (tel un comité spécial)?
- Devons-nous continuer d'oeuvrer au sein du CLOW en tant que membres individuelles?
- Devons-nous former un groupe distinct à l'extérieur du CLOW?

C'est la troisième option qu'elles choisiront et en 1983, elles se constituent en association et la nomme le Réseau national d'action- éducation des femmes

(le nom a été légèrement modifié depuis). Nos pionnières sont Roberta Clair du Nouveau-Brunswick, Rachel Gaudreau du Québec, Carmen Paquette de l'Ontario et Francine Wallace de la Nouvelle-Écosse.

Les besoins sont nombreux, le travail de nos pionnières sera énorme. Déjà on parle de manque d'accès à l'information, manque d'accès aux mêmes services que les anglophones, aux mêmes emplois. Les femmes francophones manquent de ressources pour retourner ou poursuivre des études: garderies, aide financière, transport etc.

Le groupe constitué et les besoins définis, on en arrive au stade de consolider le sentiment de solidarité entre les intervenantes francophones. Cet objectif s'est concrétisé en 1984 à Montréal par la tenue d'un colloque qui réunissait 120 participantes. C'est à ce moment que chaque province participante a nommé une représentante au Comité national. Les résultats sont évidents. À l'automne de la même année, il y aura un colloque AEF au Manitoba, et 1985 voit la tenue d'un colloque régional atlantique à Moncton.

Cette période de sensibilisation allait jeter les bases pour la réalisation d'actions concrètes. Entre autres, 1986 sera marquée par la publication d'une étude exploratoire sur les pratiques de reconnaissance des acquis dans les institutions d'éducation et la présentation d'un mémoire devant la Commission Royale d'enquête sur les services de

garde. Pendant les années 1986 - 1987, l'organisme marrainera la diffusion du guide pédagogique Vers un nouveau paradigme, élaboré par Catalina Ferrer et Simone Leblanc-Rainville pour l'Association des enseignants et enseignantes du Nouveau-Brunswick. Le guide était destiné à promouvoir l'élimination des biais sexistes dans l'enseignement par des activités en classe.

En 1987, aura lieu la première assemblée générale officielle et l'adoption de statuts et règlements. En plus du dossier de la reconnaissance des acquis, deux nouveaux dossiers sont considérés prioritaires lors de cette assemblée générale: un projet d'étude nationale (qui se terminera en 1991 et qui constitue le thème de ce Bulletin) et le dossier de l'alphabétisation.

En 1988, les intervenantes du Réseau présentent un mémoire devant le comité permanent du Secrétariat d'État sur les études post-secondaires. Elles y font ressortir les obstacles auxquels les femmes francophones doivent faire face, surtout leur manque d'accessibilité aux études post-secondaires.

Depuis 1989, les membres du Réseau ont su faire avancer les dossiers prioritaires à l'organisation, notamment celui de la reconnaissance des acquis et de l'alphabétisation, et font même figure de visionnaire. Un terme pratiquement inconnu il y a quelques années, la reconnaissance des acquis est maintenant réclamée par les femmes francophones à travers

le Canada. De plus, l'expertise de l'organisme en alphabétisation sera reconnue sur la scène nationale et même internationale.

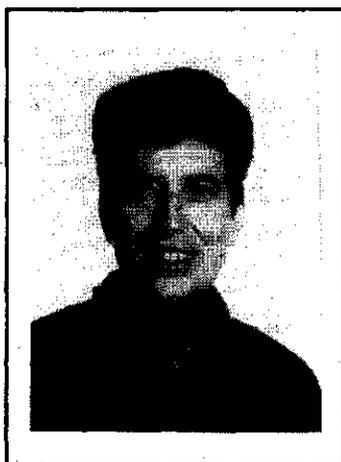
Depuis 1991, le Réseau organise une **Semaine nationale des femmes francophones** qui rallie les groupes d'un océan à l'autre. Enfin le RNAÉF participera à des consultations touchant la formation professionnelle, l'équité en matière d'emploi, le décrochage scolaire, les langues officielles, la promotion de la femme. Le RNAÉF fera des présentations au Ministère des Finances, à la Commission royale d'enquête sur les nouvelles technologies de reproduction et à la Commission sur

l'assimilation des jeunes canadiens-français. De plus, l'organisme est en train de se doter d'une fondation qui financera les projets concrets de promotion d'éducation des femmes francophones.

En conclusion, le Réseau, né du féminisme de la deuxième vague, celui qui a suivi les travaux de la Commission Bird en 1970 sur la situation de la femme au Canada, connaît une croissance qui se veut le reflet des luttes des femmes francophones en vue de leur émancipation et de leur autonomie.

1 Le Canadian Association for Adult Education est un organisme anglophone avec des objectifs semblables à ceux de l'Institut canadien d'éducation des adultes ou ICEA à Montréal.

TROIS DES QUATRE FONDATRICES DU RNAÉF



Roberta Clair



Rachel Gaudreau.



Carmen Paquette

En bref...

Les obstacles à l'éducation des femmes

Heureusement, le temps où l'on interdisait aux femmes l'accès à l'université est révolu. Mais des obstacles tout aussi significatifs sont encore présents.

- ⊙ Aide financière inadéquate (les services de garde sont trop coûteux)
- ⊙ Rareté des services en français
- ⊙ Peu de modèles de réussite pour les jeunes filles
- ⊙ Dévalorisation des acquis expérimentiels
- ⊙ Problème d'analphabétisme

L'aura, L'aura pas...

Au temps de la colonisation française, les Acadiennes et les Acadiens de la Nouvelle-Écosse avaient accès à l'éducation en français. En 1766, le nouveau régime interdit les écoles papistes. On change d'idée en 1786. En 1811, le français, sans être interdit, n'est pas inscrit au curriculum. En 1832, on décide de financer les écoles acadiennes. En 1918, le Conseil provincial de l'éducation oublie les Acadiennes et les Acadiens et ferme des écoles. C'est dans les années 1980 que les droits reviennent. Profitez-en, c'est peut-être pas pour longtemps!

Les lieux d'apprentissage auraient-ils un sexe?

30% des hommes contre 15% des femmes sont inscrits à des programmes professionnels gérés par les employeurs. Par contre 30% des femmes contre 15% des hommes suivent de la formation administrée par des organismes bénévoles.

L'expérience, ça compte

En 1861, pour exercer sa profession, l'enseignante acadienne devait:

- ⊙ réussir l'examen de la Commission scolaire ou présenter une attestation du prêtre de la paroisse
- ⊙ avoir enseigné à un minimum de 30 enfants durant 3 mois ou plus
- ⊙ avoir enseigné un cours en anglais durant les 3 mois précédents

	1760	1780	1800	1820	1840	1860
Droits scolaires		<p>NE 1788 Levée de la loi de 1766</p> <p>ONT 1788 1ière école française</p>	<p>MAN 1818 1ière école française</p>	<p>IFE 1828 Subventions aux écoles de plus de 10 garçons</p> <p>NE 1832 Subvention aux écoles acadiennes</p>		<p>ONT 1863 Création d'écoles catholiques</p> <p>MAN 1870 Confessionnalité garantie</p>
Abolition des droits scolaires	<p>NE 1766 Interdiction des écoles papistes</p>		<p>NE 1811 Enseignement du français non obligatoire</p> <p>NB 1816 Religion anglicane obligatoire</p> <p>NB 1829 Abolition de tout enseignement religieux</p>			<p>IFE 1861 Subventions aux écoles de plus de 18 élèves</p> <p>NB 1867 Écoles françaises non reconnues</p> <p>NB 1871 Imposition de l'enseignement anglais et neutre</p>
Conquête des droits scolaires						
Droits des femmes	<p>1657 1ière école de filles à Montréal</p>					<p>ONT 1863 Les filles ne comptent que pour une demi-élève dans l'octroi de subventions</p> <p>1875 Annie Lockart - première diplômée universitaire au Canada</p>

et des femmes de 1760 à 1991

1880

1900

1920

1940

1960

1980

TN-O 1880
(SASK, ALB)
Droit d'établir des écoles françaises

SASK 1885
Publication d'avis bilingues interdite
SASK 1887
Enseignement non obligatoire du français; enseignement de la littérature française en anglais

MAN 1890
Enseignement anglophone et neutre

ONT 1899
Imposition de l'enseignement anglais pour les enfants qui le comprennent

MAN 1890
Enseignement en français pour les cours de religion

ALB 1901
Limite du français à 1 heure/jour

ONT 1912
Français banni des écoles publiques

MAN 1916
Cours de religion interdits en français

NE 1918
Abolition des écoles là où existe une école publique. Écoles acadiennes tolérées mais non subventionnées

SASK 1915
Français permis en 1ère année

SASK 1944
Les francophones deviennent minoritaires dans toutes les commissions scolaires

ALB 1952
Tous les cours doivent se donner en anglais, sauf avis contraire d'un conseil de district

NB 1940
Enseignement en français avec des manuels anglais

T-N 1848
Protection de la confessionnalité

MAN 1952
Possibilité de cours de religion en français et de cours de langues avant et après les heures de classes

MAN 1955
Reconnaissance officielle limitée des cours de français

ONT 1961
Enseignement du latin en français

MAN 1963
Reconnaissance du français à l'école à tous les niveaux

ALB 1964
Français autorisés

NB 1966
Participation des francophones dans les Conseils scolaires

MAN 1967
Enseignement en français autorisé 50% du temps

ONT 1968
Toutes les matières enseignées en français. Écoles françaises garanties

MAN 1970
Français reconnu comme langue d'instruction

ALB 1971
Français équivalent à l'anglais

IPE 1971
Création de la Commission scolaire "Évangéline"

SASK 1973
Dépassement de la limite d'une heure/jour de français

ALB 1978
Programme en français

CB 1981
Programme cadre de français

NE 1981
La reconnaissance des "Acadian Schools"

SASK 1981
Reconnaissance des écoles bilingues

ONT 1984
Gestion scolaire reconnue par le Cours Suprême de l'Ontario

T-N-O 1984
Le français reconnu comme langue officielle

1882 NE
Femmes admises à l'Université Dalhousie

1882 ONT
Approbation du principe à travail égal, salaire égal

1884 QUÉBEC
Femmes admises à l'Université de Montréal

1888 ONT
Femmes admises à l'Université de Toronto

1897 CANADA
1ère femme admise au Barreau

ONT 1912
Réaction vive des femmes à la loi (protestation, recours aux tribunaux, création d'écoles privées)

Accès au droit de vote:
1916 - Man, Sask, Alb.
1917 - Ont
1918 - CANADA
1918 - NE
1919 - NB

Accès au droit de vote:

1922 - IPE
1925 - TN
1920 CANADA
Droit d'être élue au Parlement canadien;
1/6 des étudiants universitaires sont des femmes
1921 CB
1ère femme ministre: Mary Ellen Smith
1923

Marguerite Michaud, 1ère Acadienne diplômée
1928
Les femmes ne sont pas des personnes selon la Cour Suprême
1929
Statut juridique de "personne"
1930
1ère sénatrice; Cairine Wilson

Accès au droit de vote:
1940 - Québec

1947 CANADA
Limite de l'embauche de femmes mariées à la Fonction Publique

1951 ONT
1ère femme mairesse: Charlotte Whitton

1955 CANADA
Retrait des restrictions à l'embauche à la Fonction Publique

1969 CANADA
Diffusion d'information sur la contraception

1985 CANADA
Modification de la "Loi sur les Indiens", accordant aux Indiennes les mêmes droits qu'aux Indiens

1971 CANADA
Admission des femmes aux fonctions de juré

1972 CANADA
1ère présidente du Sénat: Muriel Fergusson

1977 CANADA
Loi sur les droits de la personne: toute discrimination sexuelle est interdite

1978 CANADA
Congédiements pour des raisons de grossesse interdit

1979 NB
1ère chef d'un parti politique: Louise Blanchard (Parti acadien)

1986 CANADA
Le droit de vote dans les réserves, accordé aux femmes autochtones

1988 CANADA
Décriminalisation de l'avortement

1989 CANADA
1ère femme chef d'un parti politique: Audrey McLaughlin (NPD)

1991 CB
1ère femme première ministre: Rita Johnston

L'autre regroupement de femmes francophones: la Fédération nationale des femmes canadiennes - françaises

Le début du siècle a amené une vague d'actions et de regroupements du côté des femmes. À cette époque, on faisait éloge d'un féminisme dit de la différence puisqu'il revendiquait des droits pour les femmes tout en mettant l'accent sur le rôle de la mère. C'est pour nos grand-mères militantes du début du siècle, à la fois comme citoyennes égales à l'homme et à travers leur rôle de mère que les femmes désiraient participer à la vie publique. On peut ainsi situer un peu mieux la question de l'importance que les femmes francophones accordent à leurs rôles de gardiennes de la race, de la foi et de la langue ce par leur statut de mère. Fondée en 1914 par Madame Amanda Marchand, le but de la Fédération des femmes canadiennes-françaises (devenu en 1985 la Fédération nationale des femmes canadiennes-françaises) est de contribuer aux oeuvres de la guerre et de voir à la préservation de la langue française et de la religion catholique.

La Fédération se déploie à partir du noyau ontarien vers les provinces de l'Ouest et de l'Est. Jusque dans les années soixante, ses activités sont surtout axées autour de la paroisse. Elle mène en plus des actions militantes. Par exemple, en 1913, la

Fédération sera active lors de la crise des écoles bilingues en Ontario. En 1931, elle appuie l'Association d'éducation de la Saskatchewan dans sa lutte contre "la persécution" des Catholiques canadiens-français.

Les années soixante représentent une période de changements d'ordre politique et idéologique. On présentera un mémoire devant la Commission royale d'enquête sur la situation de la femme. La préoccupation des dirigeantes semble être l'éducation de leurs membres par des sessions de formation, des ateliers.

On articule un projet de

recherche qui donnera lieu à la parution en 1981 de "Femmes francophones: double infériorité".

À partir de cette étude, la Fédération se redéfinira: améliorer la condition des femmes francophones en milieu minoritaire; les sensibiliser; susciter des changements dans la société. Les moyens d'action privilégiés seront: l'éducation populaire et communautaire, l'information et la formation des membres.

Depuis 1986, la FNFCF s'intéresse entre autres, à la reconnaissance publique des femmes ayant contribué à l'évolution de la communauté francophone hors-Québec.

Et le droit de vote

Tu as probablement entendu parler à cette époque du mouvement pour le droit de vote des femmes. Le mouvement a commencé dans l'Ouest puis s'est vite propagé vers l'Est.

- 1916 Manitoba, Alberta et Saskatchewan
- 1917 Ontario et Colombie-Britannique
- 1918 Nouvelle-Écosse
- 1919 Nouveau-Brunswick
- 1922 Ile-du-Prince Edouard
- 1925 Terre-Neuve
- 1918 Canada
- 1920 Droit d'être élue au parlement à Ottawa (Première femme élue Agnès McPhail)
- 1929 Reconnaissance des femmes comme des personnes
- 1940 Québec

Les mille et une significations du terme "éducation"

Pour les francophones

L'éducation, c'est la vitamine C de la communauté francophone. Elle sert à développer les talents et à dynamiser le développement local. C'est le filet de sécurité contre l'assimilation.

Du point de vue de l'école

Ici, c'est simple, l'éducation vise l'obtention d'un diplôme qui affirme que l'on a bien appris nos leçons et que l'on est prête à intégrer la société et le marché du travail.

Pour la communauté

L'éducation se passe hors des cadres institutionnels. C'est un outil de changements sociaux. C'est de la formation, de l'information, de la sensibilisation. Par la conscientisation, on intègre les individus à la communauté.

2 générations de groupes féministes

Au début du siècle, les femmes revendiquent des droits égaux, l'accès à l'éducation, tout en valorisant leur rôle unique de mère. C'est l'époque du féminisme, de la différence ou du féminisme maternel.

La deuxième vague est provoquée en 1967 par la Commission royale d'enquête sur la situation de la femme, ou plus connu sous le nom de Commission Bird. C'est le début d'un féminisme de l'égalité dans les milieux francophones minoritaires.

DATES DE CRÉATION OFFICIELLE

- 1893 Conseil national des femmes du Canada
- 1897 Institut féminin du Canada
- 1914 Fédération nationale des femmes canadiennes française
- 1919 Fédération canadienne des femmes diplômées d'université
- 1971 Comité canadien d'action sur le Statut de la femme
- 1973 Congrès canadien pour la promotion d'études sur les femmes
- 1973 Association nationale de la femme et le droit
- 1976 Institut canadien de recherches en étude des femmes
- 1983 Réseau national d'action éducation femmes

Pour les femmes

"Évoluer, s'autogérer, jouer notre rôle de citoyenne". C'est ainsi que les femmes perçoivent le rôle de l'éducation. Des programmes spécialisés sont ainsi mis sur pied pour les femmes - comme Nouveau Départ.

Pour les adultes

"L'éducation est un moyen permettant aux individus l'accès au développement de leur potentiel tel que visé et favorisé optimalement par notre société (Commission Jean)."

L'action féministe et les communautés religieuses

Dernièrement, j'ai fouillé dans le grand livre de l'histoire des femmes et j'ai des petites choses très intéressantes à te raconter.

Le début du siècle

En 1900, se tenait à Paris, une exposition universelle. On y présenta un livre Les Femmes du Canada: leur vie et leurs oeuvres. Six chapitres parlent des Canadiennes-françaises, peux-tu croire? On y trouve Coutumes canadiennes-françaises écrit par une dame Dandurand de Montréal. Madame H. Gérin-Lajoie, aussi de Montréal, se pencha sur la loi dans son chapitre "L'État légal des femmes dans la province de Québec".

Comme la religion prenait une grande place dans la vie de ces femmes, il n'est pas surprenant de trouver deux chapitres sur les thèmes "Oeuvres de foi et de charité" et "Charités et corrections".

Bien sûr, on n'a pas oublié l'éducation en écrivant "Éducation française". Dans ce chapitre, on apprend la très grande contribution des religieuses. Les religieuses iront fonder l'école Sainte-Agathe en Ontario, les soeurs grises s'aventureront au Manitoba et aux

Territoires du Nord-Ouest. À Battleford, les soeurs de l'Assomption-de-la-Bienheureuse-Vierge-Marie mettront sur pied une école. On parle même des Soeurs de Sainte-Anne de Lachine qui iront jusqu'à Dawson City au Yukon.

Le français est une préoccupation pour les religieuses. En 1924, 50 religieuses francophones de la communauté des Sisters of Charity, créent une autre communauté à Memramcook, la congrégation des religieuses Notre Dame du Sacré-Coeur. Cette nouvelle communauté veille à l'éducation des Acadiennes par l'enseignement des carrières féminines de l'époque, ménagères, domestiques, secrétaires et enseignantes. En 1943, elles ouvrent le premier collège classique pour Acadiennes.

Les temps changent...

Depuis bien longtemps, l'article 93 de la loi constitutionnelle de 1867, défendait la confessionnalité des écoles et non la langue. Cela dit, il visait surtout à protéger la minorité protestante au Québec que les Catholiques aillent au Canada. La population anglophone aurait-elle eu l'identité frileuse?



Les femmes à l'Université depuis quand?

- 1875 Première femme à obtenir un diplôme universitaire
- 1886 Première femme admise à l'Université de Toronto, Grace Anne Lockhart
- 1923 Première Acadienne à obtenir un baccalauriat ès Arts, Marguerite Michaud
- 1912 Première femme à obtenir un poste de professeur, Carrie Derrick

La double lutte des femmes francophones

L'éducation pour les francophones hors Québec constitue la clé de leur développement. C'est un filet de sécurité contre l'assimilation. Grâce à une éducation dans leur langue, les jeunes francophones hors Québec peuvent contribuer par leurs spécialités et leurs talents au développement de la société. C'est pourquoi les revendications en matière d'accès à l'éducation française reviennent constamment dans les différents débats qui agitent la société canadienne.

Grâce à l'article 23, la Charte canadienne des droits et libertés doit garantir les droits des francophones hors Québec, d'une éducation en français mais là où le nombre le justifie. Les francophones hors Québec insistent cependant toujours sur l'importance du développement communautaire et local où ils se donnent leurs institutions et les contrôlent.

La création d'institutions d'enseignement de langue française est donc essentielle. Les leaders des communautés francophones et acadiennes du Canada soulignent son importance car il est clair que pour les francophones du pays, l'éducation est plus qu'une affaire de droits.

Les femmes pour leur part, luttent à deux niveaux. Elles sont héritières des luttes des

francophones et de surcroît, elles définissent leurs propres luttes autour de la question de l'éducation. C'est aussi qu'elles intègrent dans leurs actions, les intérêts des francophones et des femmes.

Nous constatons que les femmes reçoivent une éducation qui les prépare essentiellement à un rôle d'enseignantes, de formatrices et de servantes auprès des membres de la communauté (jeunes et vieux). Elles reçoivent une éducation dans son sens le plus large soit celui de la socialisation.

Il est intéressant de noter que l'éducation est très largement faite par des femmes par contre. Le rôle des femmes comme formatrices ou éducatrices des enfants et des jeunes est aussi peu reconnu mais évident dans la vie quotidienne des femmes au pays. De surcroît, la place que l'on accorde aux femmes ne peut être réduite à leur rôle de "gardienne" ou de "servante" de la communauté.

L'éducation et la participation des femmes au travail salarié sont aussi reconnues comme des facteurs à l'égalité. Par contre, leur faible représentation à chaque niveau d'étude doit être interprétée comme un produit de la situation de

discrimination à l'égard des femmes francophones.

Il faut noter aussi que la discrimination à l'égard des femmes produit des situations où malgré leur scolarité, elles n'ont pas véritablement accès au marché de l'emploi ou à des salaires égaux à ceux versés aux hommes. Les femmes ne touchent encore que 62% du salaire des hommes!

Ceci illustre la double lutte des femmes francophones qui représente un dilemme pour elles. Il faut se dépenser pour les droits des francophones, et donner aussi pour la cause des femmes.

Pourquoi la reconnaissance des acquis?

☐ "Avec mon diplôme d'Institut familial des années '60, les chances d'emploi sont rares. Je dois obligatoirement me recycler."

☐ "Maintenant que j'ai émigré hors du Québec à cause de l'emploi de mon époux, mon diplôme d'école normale n'est plus valable. Je dois faire quatre années d'université..."

Reconquête partielle en matière d'éducation

L'histoire récente montre entre autres, que les résultats de la Commission d'enquête sur le bilinguisme et le biculturalisme vont sensibiliser la population à la situation des francophones hors Québec. En 1969 suite à cette commission, le gouvernement fédéral adoptera la Loi sur les langues officielles. Le Nouveau-Brunswick devient aussi officiellement bilingue à la même époque.

Puis, en 1982, l'article 23 de la Charte canadienne des droits et libertés garantit finalement le

droit à l'instruction en français au niveau primaire et secondaire pour les francophones de langue maternelle française, mais là où le nombre le justifie.

L'Ontario, le Nouveau-Brunswick et le Manitoba se plieront à ces mesures. Les autres provinces résisteront avec l'énergie du désespoir pour ne pas reconnaître les droits des francophones. Encore aujourd'hui, les auteurs s'accordent pour dire que la majorité des provinces et territoires ne respectent pas ce droit constitutionnel.

L'union fait la force

S'il y a encore du français qui se promène dans les fils téléphoniques de CB-Tél. et ailleurs, c'est que la population francophone a pris des mesures pour contrer les lois scolaires qui lui étaient imposées. La population a montré de la persévérance et de la combativité. On répondait aux lois à coup de nouvelles associations, de création de journaux, de services médicaux et sociaux. Plus on tentait de limiter ses droits, plus on incitait la population à développer ses ressources et son imagination.

Voici la naissance des associations:

- ▶ 1881 Société nationale des Acadiens
- ▶ 1893 Association des instituteurs et institutrices acadiens de l'IPE
- ▶ 1908 Union canadienne française de Vancouver
- ▶ 1910 Association catholique des Canadiens-français de la Saskatchewan
Association canadienne-française de l'Ontario
- ▶ 1912 Association culturellement franco-canadienne de la Saskatchewan
- ▶ 1916 Association d'éducation des Canadiens-français du Manitoba
- ▶ 1919 Commission des écoles fransaskoises
- ▶ 1920 Société St-Thomas d'Aquin (IPE)
- ▶ 1926 Association des Canadiennes-françaises de l'Alberta

Les " No-school acts "

Au cours de l'histoire canadienne, l'introduction d'une nouvelle loi scolaire provinciale signifiait généralement une réduction des droits scolaires francophones et quelquefois, on assistait carrément à des fermetures d'école.

- ❏ *À l'Île-du-Prince Édouard, on consolide les lois scolaires en 1861 et on place une limite minimum d'élèves acadiennes/ns à 18 à défaut de quoi l'école acadienne devra se financer elle-même. De plus, les exigences professionnelles deviennent plus sévères pour une enseignante acadienne que pour une enseignante anglophone. Le "Public School Act" de 1877 déconfessionnalise l'enseignement. Résultats: en 1932, la moitié des étudiantes-ts acadiennes-ns fréquentait l'école anglaise.*
- ❏ *En Nouvelle-Écosse, les lois de 1766, 1811 et 1918 réduisent tous les droits des Acadiens et des Acadiennes. Après 1918, on va jusqu'à fermer les écoles acadiennes là où existe une école anglaise.*
- ❏ *Au Nouveau-Brunswick, les lois scolaires de 1816, rendent l'enseignement de la religion anglicane obligatoire. En 1829, le "Grammar School Act" interdit l'enseignement religieux. En 1871, le "Common School Act" impose l'enseignement anglais et neutre. Cette loi causa une émeute.*
- ❏ *En Ontario, le "Common School Act" de 1863 impose une double taxation aux parents qui envoient leurs enfants à l'école anglaise. De plus les écoles secondaires de filles ne reçoivent que la moitié des subventions accordées aux écoles de garçons. Une réglementation en 1889, impose l'enseignement anglais et en 1912, le règlement 17 banni le français comme langue d'enseignement. Les femmes protesteront et iront même jusqu'à occuper l'école Guigues à Ottawa. Les hommes appuyeront les femmes en leur apportant des dîners pendant qu'elles montrent la garde.*
- ❏ *Au Manitoba, le "Public School Act" de 1890, déconfessionnalise et anglicise l'enseignement. On retire les subventions aux écoles dissidentes. Comme en Ontario, la population franco-manitobaine doit donc payer deux fois, et les écoles anglaises qu'elle n'utilise pas et les écoles françaises. Des compromis politiques accordent quelques droits aux francophones mais ils sont éliminés en 1916 par une loi provinciale. En réaction, les franco-manitobains développeront un système d'éducation clandestin.*
- ❏ *En Saskatchewan, l'anglicisation débute officiellement en 1885. En 1887, l'enseignement de l'anglais devient obligatoire. En 1944, une réforme scolaire rend la population fransaskoise minoritaire dans toutes les commissions scolaires.*
- ❏ *En Alberta, la première loi scolaire date de 1901 et limite l'enseignement du français à 1 heure/jour.*
- ❏ *En Colombie-Britannique, aucune loi n'est venue limitée les droits scolaires des francophones parce qu'à prime abord, cette minorité n'avait aucun droit. C'est simple!*
- ❏ *En 1880, les Territoires du Nord-Ouest accordent le droit (mais pas le financement) d'établir des écoles françaises. On relève cette garantie en 1905.*

En résumé, la garantie constitutionnelle fédérale (1867) n'a guère servie aux francophones. Cependant, dans presque toutes les provinces (Terre-Neuve constitue l'exception), on permettra l'enseignement du français 1 heure/jour à partir de 1880.



Un gros merci à toutes les bénévoles et les membres des provinces pour leur appui et beau travail!

Pour recevoir les trois numéros du BULLETIN et trois feuillets INFO. que publie le RNAÉF chaque année, il suffit d'une cotisation modique de 10\$ (individus) et 60\$ (groupes) en faisant parvenir ce formulaire d'adhésion au bureau national:

**Le Réseau national d'action éducation femmes
50 rue Vaughan, Ottawa (Ontario) K1M 1X1
Téléphone: (613) 741-9978 Télécopieur: (613) 741-3805**

10 \$ MEMBRE INDIVIDUELLE 60 \$ GROUPE - MEMBRE

RENOUVELLEMENT () NOUVELLE MEMBRE () DATE _____

NOM _____

ADRESSE _____

TÉLÉPHONE _____

Faire le chèque au nom du RNAÉF

**BON DE COMMANDE POUR RAPPORTS DE LA RECHERCHE:
"POUR LES FEMMES: ÉDUCATION ET AUTONOMIE"**

Numéro 1, 10\$ Numéro 2, 15\$ Numéro 3, 28\$ Numéro 4, 15\$

TOTAL: _____ (les frais d'envoi sont inclus)

DATE: _____

NOM _____

ADRESSE: _____

VILLE et CODE POSTAL: _____

TÉLÉPHONE: _____

Faire le chèque au nom du RNAÉF